

2010
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020

RAPPORT TRIMESTRIEL

TROISIÈME TRIMESTRE
terminé le 30 septembre



Bellus
SANTÉ

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion présente une analyse des activités et de la situation financière de BELLUS Santé inc. (BELLUS Santé ou la société) pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017. Il devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la société pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017, ainsi que des états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Pour de plus amples détails concernant les opérations entre apparentés, les obligations contractuelles, la gestion des risques financiers, les contrôles et procédures de communication de l'information, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, ainsi que les risques et incertitudes, il y a lieu de se reporter au rapport annuel et à la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, ainsi qu'aux autres documents publics déposés, disponibles sur le site web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Le présent document contient des énoncés prospectifs qui sont visés par la mise en garde figurant sous la rubrique « Énoncés prospectifs » à la fin du présent rapport de gestion, et il devrait être lu à la lumière de celle-ci.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés et le rapport de gestion pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017 ont été revus par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration de la société. Le présent rapport de gestion a été préparé par la direction à partir des renseignements dont elle disposait en date du 7 novembre 2017.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés ainsi que dans le présent document sont présentés en dollars canadiens.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

BELLUS Santé est une société biopharmaceutique de développement de nouveaux médicaments ciblant des maladies pour lesquelles il existe d'importants besoins médicaux non comblés. Son portefeuille de projets comprend le BLU-5937, le médicament candidat phare de la société pour le traitement de la toux chronique, ainsi que plusieurs programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique. Les actions de la société se transigent à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole BLU.

SURVOL DE LA SOCIÉTÉ

Faits saillants de 2017

- A conclu une entente de licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser le BLU-5937 (anciennement NEO5937), un antagoniste sélectif des récepteurs P2X3, une cible validée cliniquement pour la toux chronique, qui a le potentiel d'être le meilleur médicament de sa catégorie pour les patients qui souffrent de toux chronique et qui ne répondent pas aux traitements actuels ;
- A annoncé que dans le modèle de toux chez le cochon d'Inde, le BLU-5937 a montré une efficacité comparable à l'antagoniste P2X3 phare actuel de Merck & Co's, le Gefapixant ;

- A annoncé que dans le modèle de goût chez le rat, le BLU-5937 n'a pas inhibé le goût; en revanche, conformément aux données d'essais cliniques présentées précédemment par Merck & Co, le Gefapixant a entraîné une importante perturbation du goût ;
- A tenu un événement sur la toux chronique avec la leader d'opinion Dre Jacky Smith. La version archivée de la webdiffusion et de la présentation sont disponibles sur le site web de la société à l'adresse www.bellushealth.com ;
- A annoncé que le U.S. Patent and Trademark Office a émis un brevet qui accorde les droits couvrant la composition de matières du médicament candidat phare de la société, le BLU-5937, jusqu'en 2034 ;
- A vendu sa filiale en propriété exclusive, Thallion Pharmaceutiques inc. (Thallion), à Taro Pharmaceuticals Inc. (Taro) pour une contrepartie totale de 2,7 millions \$, incluant un paiement initial de 2,3 millions \$;
- A vendu sa participation en actions dans FB Health S.p.A (FB Health) pour une contrepartie totale potentielle d'environ 2,5 millions \$, dont 1,8 million \$ a été reçu au deuxième trimestre ;
- A terminé le trimestre avec des espèces, quasi-espèces et placements à court terme totalisant 6,3 millions \$, qui devraient être suffisants pour financer ses activités jusqu'au premier trimestre de 2019.

BLU-5937 pour la toux chronique

Le 28 février 2017, BELLUS Santé a annoncé qu'elle avait obtenu de l'Institut NÉOMED (NÉOMED) une licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser le BLU-5937, une petite molécule, antagoniste puissant et très sélectif des récepteurs P2X3, une cible validée cliniquement pour la toux chronique, et qui est biodisponible par voie orale. Le BLU-5937 a le potentiel d'être le meilleur médicament de sa catégorie pour les patients qui souffrent de toux chronique et qui ne répondent pas aux traitements actuels.

En vertu des modalités de l'entente, BELLUS Santé a versé à NÉOMED une contrepartie initiale de 3,2 millions \$, composée d'une somme en espèces de 1,7 million \$ et de 5,802,177 actions ordinaires de BELLUS Santé d'une valeur de 1,5 million \$. NÉOMED aura le droit de recevoir une redevance sur les produits basés sur les ventes nettes. En remplacement des paiements d'étape, une certaine portion de tous les autres produits reçus par BELLUS Santé liés au BLU-5937 sera partagée avec NÉOMED selon une formule préalablement établie en vertu de laquelle la portion des produits partagés diminue au fil de l'avancement du développement du programme. En outre, NÉOMED fournira du soutien au développement du programme du BLU-5937 et contribuera 950 000 \$ pour financer les activités de recherche et développement, dont 475 000 \$ qui a été reçu au cours du deuxième trimestre de 2017

Le 18 septembre 2017, la société a annoncé que le BLU-5937 a montré une réduction significative de la toux sans perturbation du goût dans deux modèles précliniques distincts. Dans le modèle de toux chez le cochon d'Inde, le BLU-5937 a montré une efficacité comparable à l'antagoniste P2X3 phare actuel de Merck & Co, le Gefapixant (également appelé AF-219 ou MK-7264). Dans le modèle de goût chez le rat, le BLU-5937 n'a pas inhibé le goût ; en revanche, conformément aux données d'essais cliniques présentées précédemment par Merck & Co, le Gefapixant a entraîné une importante perturbation du goût.

Le 24 avril 2017, la société a annoncé que le U.S. Patent and Trademark Office a émis le brevet U.S. Patent no. 9,598,409, qui accorde les droits couvrant la composition de matières du BLU-5937, ainsi que les composés d'imidazopyridine associés, en plus des compositions pharmaceutiques incluant le BLU-5937 et leurs utilisations connexes. Le brevet est valide jusqu'en 2034, sans tenir compte de toute prolongation potentielle de la durée du brevet. Des demandes de brevets avec des revendications étendues similaires ont également été déposées en Europe, au Japon et dans d'autres pays industrialisés.

La société effectue présentement des études précliniques sur le BLU-5937 afin de compléter le dossier nécessaire pour soumettre une demande d'essai clinique (DES), prévue au deuxième trimestre de 2018. La société prévoit débiter une étude clinique de phase 1 au cours du troisième trimestre de 2018.

Le programme de l'antagoniste du P2X3 a été initié par des scientifiques d'AstraZeneca à Montréal, et a été attribué à NÉOMED en octobre 2012. Le BLU-5937 a été sélectionné en tant que médicament candidat pour passer à l'étape des essais cliniques suite à un effort exhaustif de relations structure-activité effectué chez AstraZeneca et à des études précliniques approfondies sur la toux chronique menées par NÉOMED.

La toux chronique est une toux qui persiste pendant plus de huit semaines et qui est associée à d'importants effets sociaux, psychosociaux et physiques néfastes affectant la qualité de vie. En juin 2017, la société a mandaté Torrey Insights LLC pour mener une étude de marché par le biais d'une évaluation de l'épidémiologie de la toux chronique et d'estimations de prix. Basé sur des recherches primaires et secondaires, le rapport conclut qu'aux États-Unis seulement, plus de 26 millions d'adultes souffrent de toux chronique, et plus de 2,6 millions de ces patients ont une toux chronique qui dure plus d'un an. Le nombre de patients atteints de toux chronique et réfractaires aux traitements disponibles grimpe à 11,7 millions en tenant compte des patients qui ont une toux d'une durée entre huit semaines et un an. L'étude de marché a également cherché à mieux comprendre l'étendue de la tarification et du remboursement pour une maladie pour laquelle il n'y a pas de traitement qui a récemment été approuvé et, par conséquent, aucun comparable direct. Selon les entretiens avec les principaux leaders d'opinion, des médecins traitants et des assureurs, le consensus qui s'en dégage est que les nouveaux traitements pour la toux chronique, tels que le BLU-5937, seront facturés d'une manière similaire aux médicaments pour la constipation chronique, l'asthme et les crises d'épilepsie partielle. Ces analogues représentent des affections chroniques non létales qui ont une incidence importante sur la qualité de vie et visent une large population de patients dans des marchés compétitifs proposant également des produits génériques et en vente libre. Le prix mensuel pour ces analogues varie entre 300 \$ et 600 \$ US.

Vente de Thallion

Le 16 mars 2017, la société a conclu une convention d'achat d'actions (Convention d'achat d'actions) avec Taro pour la vente de sa filiale en propriété exclusive, Thallion, y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab^{MC}. Taro s'est porté acquéreur de toutes les actions émises et en circulation de Thallion pour une contrepartie totale de 2,7 millions \$, composée d'un versement initial en espèces de 2,3 millions \$ à la signature de l'entente et d'un paiement différé de 0,4 million \$, conditionnel à l'atteinte d'un jalon prédéfini, prévu dans les 24 mois suivant la signature de l'entente. En outre, BELLUS Santé recevra une portion de certains produits liés au programme Shigamab^{MC}, suite à l'approbation réglementaire du médicament candidat.

Un gain sur la vente d'une filiale de néant et 1 944 000 \$ a été enregistré à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017. La société a consenti à indemniser Taro, sous réserve de certaines conditions et limitations, pour les pertes qu'elle pourrait subir ou encourir et qui proviennent de toutes dettes, passifs, engagements ou obligations de toute nature qui résultent de toutes questions, actions, événements, faits ou circonstances liés aux opérations, activités ou affaires de Thallion qui ont été menées avant la date d'entrée en vigueur de la Convention d'achat d'actions.

En vertu des modalités des ententes relatives à l'acquisition de Thallion en 2013, 5 % des produits reçus par BELLUS Santé provenant de la vente de Thallion, incluant la technologie de Shigamab^{MC} (Considération Shigamab^{MC}), était payable aux porteurs de DVC. Par conséquent, un montant net de 94 550 \$ (0,00263 \$ par DVC), qui comprend la Considération Shigamab^{MC} de 115 000 \$ diminuée d'un montant de 20 450 \$ à titre de frais d'agent de DVC, a été versé le 7 avril 2017 aux porteurs de DVC. Les frais d'agent de DVC ont été déduits de la Considération Shigamab^{MC} conformément aux modalités des ententes conclues lorsque BELLUS Santé a fait l'acquisition de Thallion en 2013.

Vente de la participation en actions dans FB Health

Le 30 juin 2017, la société a vendu sa participation en actions dans FB Health pour une contrepartie totale potentielle de 2 536 000 \$, composée de paiements initiaux en espèces totalisant 1 769 000 \$ et d'un paiement d'étape éventuel en fonction des produits pouvant atteindre 767 000 \$ (518 000 €), qui sera déterminé un an après la clôture de la transaction.

Au 30 juin 2017, la société a estimé la juste valeur de la contrepartie totale à recevoir à 2 153 000 \$, qui comprend une somme de 1 769 000 \$ reçue en espèces et la juste valeur de la contrepartie éventuelle estimée à 384 000 \$, selon la meilleure estimation de la direction quant aux produits futurs de FB Health. Un gain réalisé sur la vente du placement dans FB Health disponible à la vente de néant et 1 909 000 \$, étant la différence entre la juste valeur de la contrepartie totale et la somme payée pour la participation initiale, a été enregistré à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017, respectivement.

Au 30 septembre 2017, la société a estimé la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir à 384 000 \$, qui est présentée à titre de contrepartie éventuelle dans les actifs courants à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière.

Le produit de cette transaction, ainsi que celui de la vente de Thallion, contribuent au développement du BLU-5937, le médicament candidat phare de la société pour le traitement de la toux chronique, et prolongent les liquidités de la société jusqu'au premier trimestre 2019.

KIACTA^{MC} pour le traitement de la sarcoïdose

En 2010, BELLUS Santé a conclu une entente de vente et de licence avec Auen Therapeutics, un fonds mondial d'investissement privé, pour les droits à l'échelle mondiale de KIACTA^{MC} en contrepartie d'un paiement initial et d'un partage des produits.

Auen Therapeutics évalue présentement la possibilité de poursuivre le développement de KIACTA^{MC} pour le traitement de patients souffrant de sarcoïdose pulmonaire active. Auen Therapeutics a élaboré un protocole d'étude clinique de phase 2/3 afin d'évaluer l'innocuité et l'efficacité de KIACTA^{MC} dans le traitement de la sarcoïdose pulmonaire. La U.S. Food and Drug Administration n'a soulevé aucune objection quant à la demande de DNR pour cette étude clinique de phase 2/3.

La sarcoïdose est une maladie rare qui produit des plaques de tissus rouges et enflées, appelées granulomes, qui peuvent se développer dans plusieurs organes du corps, mais principalement dans les poumons et au niveau de la peau. Il n'existe aucun traitement curatif pour la sarcoïdose pulmonaire chronique, et les options en matière de traitement sont limitées et peuvent avoir de graves effets indésirables.

AMO-01 pour le traitement du syndrome du X fragile

En 2014, BELLUS Santé a conclu une entente de développement et de licence avec AMO Pharma Limited (AMO Pharma) pour les droits à l'échelle mondiale du AMO-01 (anciennement TLN-4601) pour le traitement de troubles neurologiques et psychiatriques en contrepartie de redevances sur les ventes et d'un partage des produits. TLN-4601 a été acquis par BELLUS Santé dans le cadre de l'acquisition de Thallion Pharmaceutiques inc. en août 2013.

AMO Pharma est une société privée axée sur le traitement de maladies du système nerveux central et neuromusculaires. AMO Pharma prépare une étude de phase 2 pour évaluer l'efficacité du AMO-01 sur des patients atteints du syndrome du X fragile en 2018.

Le syndrome du X fragile est la cause héréditaire la plus fréquente de l'autisme et de déficiences intellectuelles, qui touche environ 1 homme sur 4 000 et 1 femme sur 8 000. Les symptômes varient en gravité et peuvent inclure des déficiences intellectuelles, le déficit de l'attention, l'hyperactivité, de l'anxiété et des convulsions. Il n'existe présentement aucun médicament approuvé pour le syndrome du X fragile.

ALZ-801 pour le traitement de la maladie d'Alzheimer APOE4 homozygote

En 2013, une licence du ALZ-801 (anciennement BLU8499), initialement développé par BELLUS Santé pour le traitement de la maladie d'Alzheimer (MA), a été accordée à Alzheon Inc. (Alzheon) en contrepartie d'un partage des produits et de redevances sur les ventes.

ALZ-801 est un prodrogue du tramiprosate, une petite molécule qui cible les bêta-amyloïdes et qui a démontré l'amélioration des fonctions vitales et cognitives chez les patients atteints de la MA qui sont porteurs du génotype de l'apolipoprotéine E (APOE4) et la réduction de la forme soluble de la bêta-amyloïde dans le liquide céphalo-rachidien de patients atteints de MA.

Des résultats cliniques positifs récents de tierce partie pour le traitement de la MA de stade précoce utilisant des anticorps anti-bêta-amyloïde soutiennent davantage le concept de l'élimination des bêta-amyloïdes comme approche prometteuse dans le traitement de la MA.

Alzheon, une société privée axée sur la MA et d'autres troubles neurodégénératifs, a complété deux études de phase 1b sur le ALZ-801. Alzheon prépare présentement d'autres études cliniques de stade avancé axées sur le traitement de patients atteints de la MA légère, qui sont homozygotes pour l'apolipoprotéine E (APOE4), le facteur de risque génétique le plus important pour l'apparition tardive de la MA.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, la *perte nette* s'est élevée à 1 680 000 \$ (0,03 \$ par action), comparativement à 612 000 \$ (0,01 \$ par action) pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017, la *perte nette* s'est élevée à 269 000 \$ (néant par action), comparativement à 1 732 000 \$ (0,02 \$ par action) pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation de la perte nette pour la période de trois mois est principalement attribuable à des frais de recherche et développement plus élevés. La diminution de la perte nette pour la période de neuf mois est principalement attribuable au gain sur la vente d'une filiale de 1 944 000 \$ enregistré au premier trimestre 2017 et au gain sur la vente de la participation en actions dans FB Health de 1 909 000 \$ enregistré au deuxième trimestre 2017 compensée par des produits moins élevés constatés en 2017 et des frais de recherche et développement plus élevés.

Les *produits* se sont chiffrés à 93 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 (143 000 \$ pour la période de neuf mois), comparativement à 358 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent (1 534 000 \$ pour la période de neuf mois). Les produits de 2016 comprennent ceux provenant des ententes avec Auvén Therapeutics.

Les *frais de recherche et de développement*, nets des crédits d'impôt à la recherche, se sont chiffrés à 1 194 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 (2 529 000 \$ pour la période de neuf mois), comparativement à 330 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent (1 159 000 \$ pour la période de neuf mois). L'augmentation est attribuable aux dépenses encourues relativement au développement du BLU-5937, le médicament candidat phare de la société pour la toux chronique, pour lequel la société a conclu en février 2017 une entente mondiale exclusive pour le développement et la commercialisation. Les dépenses encourues en 2016 étaient liées au développement de Shigamab^{MC}, qui a été vendu à Taro en mars 2017 lors de la vente de Thallion, la filiale en propriété exclusive de la société.

Les *frais généraux et administratifs* se sont chiffrés à 571 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 (1 678 000 \$ pour la période de neuf mois), comparativement à 664 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent (2 020 000 \$ pour la période de neuf mois). La diminution est principalement attribuable à des mesures de réduction des dépenses temporaires mises en place par la société en 2016 suite à l'annonce des résultats de l'étude de phase 3 de KIACTA^{MC} en juin 2016.

Les *charges financières nettes* se sont chiffrées à 8 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 (produits financiers nets de 3 000 \$ pour la période de neuf mois), comparativement à des *produits financiers nets* de 24 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent (charges financières nettes de 115 000 \$ pour la période de neuf mois). L'augmentation des produits financiers nets pour la période de neuf mois est principalement attribuable à la perte de change moins élevée en 2017 issue de la conversion des actifs monétaires nets de la société libellés en dollar américain.

Le *gain réalisé sur la vente du placement dans FB Health disponible à la vente* s'est chiffré à néant et 1 909 000 \$ pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017, respectivement, et est lié à la vente de la participation en actions de la société dans FB Health en juin 2017, tel que discuté précédemment.

Le gain sur la vente d'une filiale s'est chiffré à néant et 1 944 000 \$ pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017, respectivement, et est lié à la vente de Thallion en mars 2017, tel que discuté précédemment.

Résultats trimestriels (non audités)
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Trimestre	Produits	(Perte) résultat net(te) attribuable aux actionnaires	(Perte) résultat de base et dilué(e) par action
<i>Exercice terminé le 31 décembre 2017</i>			
Troisième	93	\$ (1 680)	\$ (0,03) \$
Deuxième	41	267	néant
Premier	9	1 144	0,02
<i>Exercice terminé le 31 décembre 2016</i>			
Quatrième	359	\$ (496)	\$ (0,01) \$
Troisième	358	(612)	(0,01)
Deuxième	585	(327)	(0,01)
Premier	591	(724)	(0,01)
<i>Exercice terminé le 31 décembre 2015</i>			
Quatrième	2 053	\$ 865	\$ 0,02 \$

Les explications de la variation de la (perte) résultat net(te) attribuable aux actionnaires pour un trimestre comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent se détaillent comme suit.

L'augmentation de la perte nette pour le troisième trimestre de 2017 est principalement attribuable à des frais de recherche et développement plus élevés. L'augmentation du résultat net pour le deuxième trimestre de 2017 est principalement attribuable au gain réalisé sur la vente du placement dans FB Health disponible à la vente, compensée par une diminution des produits et une augmentation des dépenses de recherche et de développement. L'augmentation du résultat net pour le premier trimestre de 2017 est principalement attribuable au gain sur la vente d'une filiale. L'augmentation de la perte nette pour le quatrième trimestre de 2016 est principalement attribuable aux produits moins élevés constatés pour fins comptables en 2016 en vertu des ententes avec FB Health et Auvén Therapeutics. L'augmentation est compensée en partie par des frais généraux et administratifs moins élevés. L'augmentation de la perte nette pour le troisième de 2016 est principalement attribuable aux produits moins élevés constatés pour fins comptables en vertu des ententes avec Auvén Therapeutics ainsi qu'à une diminution du gain de change.

Opérations entre apparentés

Le D^r Francesco Bellini est président du conseil d'administration et offre des services-conseils à la société sur une base continue en vertu d'une convention de services de consultation entre la société et Picchio International Inc. (Picchio International), propriété exclusive du D^r Francesco Bellini et de sa conjointe. Picchio International reçoit une somme mensuelle de 20 833 \$, majorée de toute dépense applicable pour les services rendus liés à cette convention. La convention est d'une durée d'un an, renouvelable pour des périodes successives d'un an. La société a enregistré des honoraires et des charges totalisant 96 000 \$ en vertu de la convention de services de consultation pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2017 et 2016 (286 000 \$ pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2017 et 2016).

En octobre 2013, BELLUS Santé a conclu une entente afin d'accorder à FB Health, une société apparentée au moment de la transaction, une licence pour les droits de VIVIMIND^{MC} à l'échelle mondiale. BELLUS Santé a également conclu une entente de licence mondiale avec FB Health pour le BLU8499 en échange d'une participation dans FB Health. FB Health était liée à la société jusqu'au 30 juin 2017 car elle était contrôlée par le D^r Francesco Bellini, président du conseil d'administration de BELLUS Santé. La société a constaté des produits relativement à cet apparenté de néant et 17 000 \$ pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017 (14 000 \$ et 41 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent).

Le 30 juin 2017, la société a vendu sa participation en actions dans FB Health pour une contrepartie totale potentielle d'environ 2 536 000 \$, composée de paiements initiaux en espèces totalisant 1 769 000 \$ et d'un paiement d'étape éventuel en fonction des produits pouvant atteindre 767 000 \$ (518 000 €), qui sera déterminé un an après la clôture de la transaction.

Le 1^{er} janvier 2016, tel que prévu, la société a émis 7 286 828 nouvelles actions ordinaires à un actionnaire de la société ayant une influence notable, Victoria Square Ventures Inc., en règlement d'un billet convertible modifié lors du Plan d'Arrangement de 2012 (le Billet Modifié).

SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 30 septembre 2017, la société disposait d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme totalisant 6 296 000 \$, comparativement à 6 834 000 \$ au 31 décembre 2016. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017, la diminution nette des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme s'est élevée à 538 000 \$, comparativement à une diminution nette de 2 492 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution nette en 2017 est principalement attribuable aux fonds utilisés pour financer les activités d'exploitation de la société et aux fonds utilisés pour l'acquisition de la licence du BLU-5937, compensée en partie par les fonds reçus de la vente de Thallion et de la participation en actions dans FB Health. La diminution nette en 2016 est principalement attribuable aux fonds utilisés pour financer les activités d'exploitation de la société.

Selon l'estimation de la direction et le niveau actuel des activités, la société s'attend à ce que sa position de liquidités soit suffisante pour financer ses activités jusqu'au premier trimestre de 2019.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017, la société a vendu des placements à court terme ayant des échéances initiales de plus de trois mois et moins d'un an s'élevant à une somme nette de 941 000 \$ (1 426 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016).

Le 17 février 2017, la société a annoncé avoir reçu un montant de 572 586 \$ à titre de contrepartie supplémentaire relativement à la transaction de Thallion de 2009 (la Contrepartie supplémentaire). Un montant net de 577 152 \$ (0,01609 \$ par DVC) a été versé le 10 mars 2017 aux porteurs de DVC, qui comprend la Contrepartie supplémentaire, en plus de 50 000 \$ à titre de frais de remplacement des anticorps Shigamab^{MC} déductions faites de 28 458 \$ à titre de frais d'agent de DVC encourus, 13 404 \$ à titre de passifs non déclarés dans la conciliation de l'encaisse nette de Thallion de 2013 et 3 572 \$ à titre de frais relatifs à l'inscription infructueuse des DVC à la Bourse de Toronto, le tout conformément aux modalités des ententes conclues lorsque BELLUS Santé a fait l'acquisition de Thallion en 2013.

Il n'y a eu aucun changement important concernant les obligations contractuelles de la société depuis le 31 décembre 2016, à l'exception de l'entente de licence conclue avec NÉOMED et la Convention d'achat d'actions avec Taro (se reporter aux notes 8 et 9 aux états financiers consolidés intermédiaires résumés).

Au 7 novembre 2017, la société avait 66 866 001 actions ordinaires en circulation et 74 159 001 actions ordinaires sur une base pleinement diluée, incluant 7 293 000 options sur actions octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017, 2 685 000 options sur actions ont été attribuées, 290 000 options sur actions ont été éteintes et 90 000 options sur actions sont venues à échéance.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur l'application des conventions comptables ainsi que sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les montants présentés et les informations divulguées par voie de notes reflètent la meilleure estimation de la direction quant à l'ensemble des conditions économiques et les lignes de conduite les plus probables de la société. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés, les jugements significatifs portés par la direction dans l'application des conventions comptables et des sources clés d'incertitudes relatives aux estimations étaient les mêmes que ceux appliqués dans les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, à l'exception de l'évaluation du placement dans FB Health qui a été vendu le 30 juin 2017 et de la contrepartie éventuelle connexe.

Il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations les plus importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers consolidés de la société. Tout changement apporté aux estimations et hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés de la société.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Nouvelles normes comptables n'ayant pas encore été adoptées

Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, et l'IFRS 16, *Contrats de location*, de nouvelles normes comptables publiées par l'IASB, ne sont pas encore en vigueur pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017, et n'ont pas été appliquées dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Il y a lieu de se reporter à la note 4 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2017 pour de plus amples détails concernant ces nouvelles normes comptables.

MODIFICATION DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (CIIF)

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la société a déposé des attestations signées par le chef de la direction et le chef de la direction financière portant notamment sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, il n'est survenu aucune modification dans le CIIF de la société qui a eu une incidence importante, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés qui figurent dans le présent rapport de gestion, à l'exception des énoncés de faits qui sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés, formulés d'après les attentes actuelles de la direction, comportent par le fait même de nombreux risques, incertitudes et hypothèses considérables, connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la société. Les énoncés prospectifs pourraient comprendre notamment de l'information sur les objectifs de la société et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, en plus de renseignements sur les opinions, les plans, les attentes, les prévisions, les estimations et les intentions de la société. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement par l'emploi du conditionnel ou de termes ayant une connotation prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « prévoit », « à l'intention de », « estime », « anticipe », « planifie », « croit », « continue », de la forme négative de ces expressions, de variantes de celles-ci ou de termes semblables. Le lecteur est invité à consulter les documents publics que la société a déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris la notice annuelle, s'il souhaite obtenir une analyse des divers facteurs de risque pouvant avoir une influence sur les résultats futurs de la société. Ces facteurs de risque comprennent, notamment : la capacité d'élargir et de développer son portefeuille de projets, la capacité d'obtenir du financement, l'effet de la conjoncture économique en général, la conjoncture dans l'industrie pharmaceutique, les changements réglementaires dans les territoires où la société fait des affaires, la volatilité du marché boursier, les fluctuations de coûts, les changements dans l'environnement concurrentiel découlant des fusions, l'atteinte du taux d'épuisement des fonds prévu, les paiements potentiels/résultats liés aux ententes d'indemnité et aux droits à une valeur conditionnelle, l'atteinte des jalons prévus pour les essais précliniques et cliniques, et le fait que les résultats réels puissent différer à la suite de la vérification définitive et du contrôle de la qualité des données et des analyses. De plus, la durée du processus de développement des médicaments candidats de la société, la taille de leur marché et leur valeur commerciale, de même que le partage des produits entre la société et ses partenaires potentiels provenant des revenus futurs potentiels dépendent d'un certain nombre de facteurs. Par conséquent, les résultats et événements réels futurs peuvent différer sensiblement des résultats et événements anticipés exprimés dans les énoncés prospectifs. Même si la société est d'avis que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne peut garantir qu'elles se concrétiseront. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs inclus dans le présent document. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date où ils sont faits, et la société n'a pas l'obligation et décline toute intention de mettre à jour publiquement ou de revoir ces énoncés à la suite de quelque nouvelle information, événement futur, circonstance ou autre motif que ce soit, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la législation ou de la réglementation applicable. Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière
(non audités)

30 septembre 2017 et 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Actifs		
Actifs courants		
Espèces et quasi-espèces (note 5)	2 978 \$	2 575 \$
Placements à court terme (note 5)	3 318	4 259
Débiteurs (note 6)	1 444	810
Contrepartie éventuelle (note 7)	384	—
Charges payées d'avance et autres actifs (note 10)	104	685
Total des actifs courants	8 228	8 329
Actifs non-courants		
Autres actifs	69	74
Projet de recherche et développement en cours (notes 8 et 9)	2 359	542
Placement dans FB Health (note 7)	—	639
Total des actifs non courants	2 428	1 255
Total des actifs	10 656 \$	9 584 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Créditeurs	1 365 \$	644 \$
Passifs financiers – DVC (note 10)	20	573
Total des passifs courants	1 385	1 217
Passifs non courants		
Passifs financiers – DVC (note 10)	—	104
Total des passifs non courants	—	104
Total des passifs	1 385	1 321
Capitaux propres		
Capital-actions (note 11 b))	447 253	445 753
Autres capitaux propres (note 11 c))	25 638	25 527
Cumul des autres éléments du résultat global (note 7)	—	334
Déficit	(463 620)	(463 351)
Total des capitaux propres	9 271	8 263
Total des passifs et des capitaux propres	10 656 \$	9 584 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés de la perte nette
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Produits (note 12)	93 \$	358 \$	143 \$	1 534 \$
Charges				
Recherche et développement	1 311	351	2 715	1 216
Crédits d'impôt à la recherche	(117)	(21)	(186)	(57)
	1 194	330	2 529	1 159
Frais généraux et administratifs	571	664	1 678	2 020
Charges d'exploitation totales	1 765	994	4 207	3 179
Perte des activités d'exploitation	(1 672)	(636)	(4 064)	(1 645)
Produits financiers	18	47	52	214
Charges financières	(26)	(23)	(49)	(329)
(Charges) produits financier(ère)s net(te)s (note 13)	(8)	24	3	(115)
Gain réalisé sur la vente du placement dans FB Health disponible à la vente (note 7)	—	—	1 909	—
Gain sur la vente d'une filiale (note 9)	—	—	1 944	—
Perte avant impôts	(1 680)	(612)	(208)	(1 760)
Charge (recouvrement) d'impôt différé	—	—	61	(28)
Perte nette pour la période	(1 680) \$	(612) \$	(269) \$	(1 732) \$
Perte nette attribuable aux :				
Actionnaires	(1 680) \$	(612) \$	(269) \$	(1 663) \$
Participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	(69)
	(1 680) \$	(612) \$	(269) \$	(1 732) \$
Perte par action (note 14)				
De base et diluée	(0,03) \$	(0,01) \$	— \$	(0,03) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés des autres éléments de la (perte) résultat global(e)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Perte nette pour la période	(1 680) \$	(612) \$	(269) \$	(1 732) \$
Autres éléments de la (perte) résultat global(e) (qui peuvent être reclassés ultérieurement à la perte nette) :				
Gain non réalisé sur le placement dans FB Health disponible à la vente (note 7)	—	—	1 514	209
Charge d'impôt sur le résultat connexe	—	—	(204)	(28)
Gain réalisé sur le placement dans FB Health disponible à la vente reclassé à la perte nette, net d'impôt (note 7)	—	—	(1 644)	—
Autres éléments de la (perte) résultat global(e) pour la période	—	—	(334)	181
Perte globale totale pour la période	(1 680) \$	(612) \$	(603) \$	(1 551) \$
Perte globale totale attribuable aux :				
Actionnaires	(1 680) \$	(612) \$	(603) \$	(1 490) \$
Participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	(61)
	(1 680) \$	(612) \$	(603) \$	(1 551) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Attribuable aux actionnaires						Participation ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital-actions (note 11 b))	Autres capitaux propres	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total	Total		
Solde au 31 décembre 2016	445 753	\$ 25 527	\$ 334	\$ (463 351)	\$ 8 263	\$ —	\$ 8 263	
Perte globale totale pour la période								
Perte nette	—	—	—	(269)	(269)	—	(269)	
Autres éléments de la perte globale	—	—	(334)	—	(334)	—	(334)	
Perte globale totale pour la période	—	—	(334)	(269)	(603)	—	(603)	
Transactions avec les actionnaires, inscrites directement dans les capitaux propres :								
Émises en contrepartie de départ pour l'acquisition d'une licence (note 11 b) i))								
	1 500	—	—	—	1 500	—	1 500	
Rémunération à base d'actions (note 11 c))								
	—	111	—	—	111	—	111	
Solde au 30 septembre 2017	447 253	\$ 25 638	\$ —	\$ (463 620)	\$ 9 271	\$ —	\$ 9 271	

	Attribuable aux actionnaires						Participation ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital-actions (note 11 b))	Autres capitaux propres	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total	Total		
Solde au 31 décembre 2015	418 592	\$ 34 058	\$ 383	\$ (443 992)	\$ 9 041	\$ 1 331	\$ 10 372	
Perte globale totale pour la période								
Perte nette	—	—	—	(1 663)	(1 663)	(69)	(1 732)	
Autres éléments du résultat global	—	—	173	—	173	8	181	
Perte globale totale pour la période	—	—	173	(1 663)	(1 490)	(61)	(1 551)	
Transactions avec les actionnaires, inscrites directement dans les capitaux propres :								
Émises en règlement du Billet Modifié (note 11 b) ii))								
	8 744	(8 744)	—	—	—	—	—	
Émises à l'exercice du Droit d'Échange (note 11 b) iii))								
	18 417	—	53	(17 200)	1 270	(1 270)	—	
Rémunération à base d'actions (note 11 c))								
	—	181	—	—	181	—	181	
Solde au 30 septembre 2016	445 753	\$ 25 495	\$ 609	\$ (462 855)	\$ 9 002	\$ —	\$ 9 002	

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette pour la période	(269) \$	(1 732) \$
Ajustements pour :		
Rémunération à base d'actions	111	181
(Produits) charges financier(ère)s net(te)s	(3)	115
Gain réalisé sur la vente du placement dans FB Health disponible à la vente	(1 909)	—
Gain sur la vente d'une filiale	(1 944)	—
Charge (recouvrement) d'impôt différé	61	(28)
Autres éléments	(14)	(15)
Variation des éléments d'actif et de passif d'exploitation :		
Débiteurs	241	189
Charges payées d'avance et autres actifs	13	1 033
Créditeurs	721	(308)
Passifs financiers – DVC	(115)	—
Produits différés	—	(1 966)
	<u>(3 107)</u>	<u>(2 531)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Intérêts et charges bancaires payées	(10)	(8)
	<u>(10)</u>	<u>(8)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Produit net tiré de la vente de placements à court terme	941	1 426
Produit sur la vente du placement dans FB Health (note 7)	1 769	—
Acquisition d'un projet de recherche et développement en cours (note 8)	(1 334)	—
Produit net tiré de la vente d'une filiale (note 9)	2 117	—
Intérêts reçus	52	57
	<u>3 545</u>	<u>1 483</u>
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	428	(1 056)
Espèces et quasi-espèces au début de la période	2 575	3 039
Effet de change sur les espèces et quasi-espèces	(25)	(30)
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	<u>2 978</u> \$	<u>1 953</u> \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie:		
Transactions non monétaires:		
Contrepartie éventuelle à recevoir liée à la vente du placement dans FB Health (note 7)	384 \$	— \$
Émission d'actions liée à l'acquisition d'un projet de recherche et développement en cours (note 8)	1 500	—
Paiement à recevoir pour soutien au développement en lien avec l'acquisition d'un projet de recherche et développement en en cours (note 8)	475	—
Paiement différé sur la vente d'une filiale présenté dans les débiteurs (note 9)	400	—
Émission d'actions en règlement du Billet Modifié (note 11 b) ii))	—	8 744
Émission d'actions à l'exercice du Droit d'Échange (note 11 b) iii))	—	18 417

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

1. Entité présentant les états financiers

BELLUS Santé inc. (BELLUS Santé ou la société) est une société biopharmaceutique de développement de nouveaux médicaments ciblant des maladies pour lesquelles il existe d'importants besoins médicaux non comblés. Son portefeuille de projets comprend le BLU-5937, le médicament candidat phare de la société pour le traitement de la toux chronique, ainsi que plusieurs programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique. La société est domiciliée au Canada. Le siège social de la société est situé au 275, boul. Armand-Frappier, Laval (Québec) H7V 4A7.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent les comptes de BELLUS Santé inc. et ceux de ses filiales (se reporter à la note 3).

Les actions de la société se transigent à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole BLU. Les états financiers consolidés annuels de la société au 31 décembre 2016 et pour l'exercice terminé à cette date sont disponibles à l'adresse www.bellushealth.com et à l'adresse www.sedar.com.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) et la norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toutes les informations requises pour les états financiers consolidés annuels complets et devraient être lu à la lumière des états financiers consolidés annuels de la société au 31 décembre 2016 et pour l'exercice terminé à cette date.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017 ont été approuvés par le conseil d'administration le 7 novembre 2017.

b) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur l'application des conventions comptables ainsi que sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les montants présentés et les informations divulguées par voie de notes reflètent la meilleure estimation de la direction quant à l'ensemble des conditions économiques et les lignes de conduite les plus probables de la société. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

2. Mode de présentation (suite)

b) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés, les jugements significatifs portés par la direction dans l'application des conventions comptables et des sources clés d'incertitudes relatives aux estimations de la société étaient les mêmes que ceux appliqués dans les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, à l'exception de l'évaluation du placement dans FB Health S.p.A. (FB Health) qui a été vendu le 30 juin 2017 et de la contrepartie éventuelle connexe (se reporter à la note 7).

3. Principales conventions comptables et base d'évaluation

Les conventions comptables et la base d'évaluation appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés sont les mêmes que celles qui ont été appliquées par la société dans ses états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, à l'exception des changements suivants :

Périmètre de consolidation

Filiales

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent les comptes de BELLUS Santé inc. et ceux de ses filiales. Les filiales sont des entités contrôlées par BELLUS Santé inc. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Le 16 mars 2017, BELLUS Santé a conclu une convention d'achat d'actions (Convention d'achat d'actions) avec Taro Pharmaceuticals Inc. (Taro) concernant la vente de sa filiale en propriété exclusive, Thallion Pharmaceutiques inc. (Thallion), y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab^{MC} (se reporter à la note 9). Avant la date d'entrée en vigueur de la Convention d'achat d'actions, BELLUS Santé a procédé à une réorganisation interne en vertu de laquelle la Société en commandite BHI a été dissoute, et ses actifs et passifs ont été transférés à BELLUS Santé.

Le 16 mars 2017, la société a incorporé une nouvelle filiale en propriété exclusive, BELLUS Santé Toux inc. (auparavant 10036269 Canada inc.).

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

4. Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

a) Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source et une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de l'IFRS 2 ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

b) Instruments financiers

En juillet 2014, IASB a publié la version finale de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture, remplaçant l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 (2014) entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de l'IFRS 9 (2014) ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

4. Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

c) Produits

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits et autres produits reliés aux activités et interprétations*. Cette norme comprend un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant et/ou le moment où les produits sont comptabilisés. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société a entrepris un examen de ses contrats relatifs à des services de développement, des ententes de licence et une entente de service générant des produits (se reporter à la note 12). Étant donné les produits limités constatés en 2017, la société ne s'attend pas à ce que l'adoption de l'IFRS 15 ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

d) Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Cette norme exigera que tous les contrats de location de plus de 12 mois soient présentés à titre d'actifs et de passifs à l'état de la situation financière d'une société. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise pour les sociétés qui appliquent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. La société s'attend à ce que ses contrats de location-exploitation doivent être constatés dans son état consolidé de la situation financière lors de l'adoption initiale de l'IFRS 16.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

5. Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

Les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme sont constitués des soldes des comptes bancaires et des placements à court terme :

	30 septembre 2017		31 décembre 2016	
Solde des comptes bancaires	751	\$	967	\$
Placements à court terme dont l'échéance initiale est de moins de trois mois (générant des intérêts de 0,95% à 1,20 % au 30 septembre 2017) (0,75 % à 1,10 % au 31 décembre 2016)	2 227		1 608	
Espèces et quasi-espèces	2 978		2 575	
Placements à court terme dont l'échéance initiale est de plus de trois mois et moins d'un an (générant des intérêts de 1,00% à 1,50 % au 30 septembre 2017) (1,35 % à 1,65 % au 31 décembre 2016)	3 318		4 259	
Espèces, quasi-espèces et placements à court terme	6 296	\$	6 834	\$

6. Débiteurs

Les débiteurs s'établissent comme suit :

	30 septembre 2017		31 décembre 2016	
Créances clients	11	\$	31	\$
Paiement à recevoir pour soutien au développement (note 8)	475		—	
Paiement différé sur la vente d'une filiale (note 9)	400		—	
Crédits d'impôt à la recherche à recevoir	180		154	
Sommes à recevoir en vertu d'ententes de licences (note 12 b))	51		506	
Autres débiteurs	327		119	
	1 444	\$	810	\$

7. Placement dans FB Health

Le 30 juin 2017, la société a vendu sa participation en actions de 5,72 % dans FB Health pour une contrepartie totale potentielle de 2 536 \$, composée de paiements initiaux en espèces totalisant 1 769 \$ et d'un paiement d'étape éventuel en fonction des produits pouvant atteindre 767 \$ (518 €), qui sera déterminé un an après la clôture de la transaction.

Le placement dans FB Health, acquis par BELLUS Santé dans le cadre de l'entente de licence avec FB Health pour le BLU8499 en octobre 2013 (se reporter à la note 12 b)), était évalué à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global à l'état consolidé intermédiaire résumé des autres éléments de la (perte) résultat global(e).

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

7. Placement dans FB Health (suite)

Avant la vente au 30 juin 2017, la société a augmenté la juste valeur de son placement disponible à la vente à 2 153 \$ (639 \$ au 31 décembre 2016), ce qui représente la juste valeur estimative de la contrepartie totale à recevoir. La contrepartie totale comprend 1 769 \$ en espèces et une contrepartie éventuelle estimée à 384 \$ à la date de la transaction, selon la meilleure estimation de la direction quant aux produits futurs de FB Health.

La société a enregistré une augmentation de juste valeur de néant et 1 514 \$ respectivement pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017, constatée dans les autres éléments du résultat global (augmentation de néant et 209 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent).

Un gain réalisé sur la vente du placement dans FB Health disponible à la vente de néant et 1 909 \$ a été constaté par la société à l'état consolidé résumé de la perte nette pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017, respectivement, suite à la vente de son placement.

Au 30 septembre 2017, la société a estimé la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir à 384 \$, qui est présentée à titre de contrepartie éventuelle dans les actifs courants à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière.

8. Projet de recherche et développement en cours

Le 28 février 2017, BELLUS Santé a obtenu de l'Institut NÉOMED (NÉOMED) une licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser le BLU-5937 (anciennement NEO5937), une petite molécule, antagoniste puissant et très sélectif des récepteurs P2X3, une cible validée cliniquement pour la toux chronique, et qui est biodisponible par voie orale.

En vertu des modalités de l'entente, BELLUS Santé a versé à NÉOMED une contrepartie initiale de 3 200 \$, composée d'une somme en espèces de 1 700 \$ et de 5 802 177 actions ordinaires de BELLUS Santé d'une valeur de 1 500 \$. NÉOMED aura le droit de recevoir une redevance sur les produits basés sur les ventes nettes. En remplacement des paiements d'étape, une certaine portion de tous les autres produits reçus par BELLUS Santé liés au BLU-5937 sera partagée avec NÉOMED selon une formule préalablement établie en vertu de laquelle la portion des produits partagés diminue au fil de l'avancement du développement du programme.

En outre, NÉOMED fournira du soutien au développement du programme du BLU-5937 et contribuera 950 \$ pour financer les activités de recherche et développement, dont 475 \$ qui a été reçu au cours du deuxième trimestre de 2017 et le solde de 475 \$ qui est présenté dans les débiteurs courants à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière au 30 septembre 2017.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

8. Projet de recherche et développement en cours (suite)

BELLUS Santé a estimé la juste valeur du projet de recherche et développement en cours lié au BLU-5937 à 2 359 \$, soit la juste valeur de la contrepartie additionnée des frais liés à l'acquisition de 109 \$, déduction faite de la contribution convenue de 950 \$ comme soutien au développement.

Le projet de recherche et de développement en cours est comptabilisé comme actif incorporel dont la durée de vie est indéfinie jusqu'à ce que le projet, qui est présentement en phase préclinique, soit terminé ou abandonné, auquel cas il sera respectivement amorti ou dévalué.

9. Vente d'une filiale

Le 16 mars 2017, BELLUS Santé a conclu une Convention d'achat d'actions avec Taro pour la vente de 100% des actions de sa filiale en propriété exclusive, Thallion, y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab^{MC}, pour une contrepartie totale de 2 700 \$, composée d'une contrepartie en espèces de 2 300 \$ à la signature et d'un paiement différé de 400 \$ à recevoir à l'atteinte d'un jalon prédéfini, prévu dans les 24 mois suivant la signature de l'entente. En outre, BELLUS Santé recevra une portion de certains produits liés au programme Shigamab^{MC}, suite à l'approbation réglementaire du médicament candidat.

BELLUS Santé a également conclu une entente de service d'un an avec Taro, en vertu de laquelle BELLUS Santé fournira de l'assistance pour le plan de développement préclinique de Shigamab^{MC} et recevra des honoraires de 130 \$ au cours de cette période.

Un gain sur la vente d'une filiale de néant et 1 944 \$ (déductions faites des frais de transaction de 183 \$, de l'augmentation de juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer de 31 \$ et de la valeur comptable de l'actif vendu de 542 \$) a été enregistré à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017, respectivement. Au 30 septembre 2017, le paiement différé de 400 \$ est présenté dans les débiteurs courants à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière puisque l'atteinte du jalon prédéfini devrait avoir lieu dans l'année selon la meilleure estimation de la direction.

La société a consenti à indemniser Taro, sous réserve de certaines conditions et limitations, pour les pertes qu'elle pourrait subir ou encourir et qui proviennent de toutes dettes, passifs, engagements ou obligations de toute nature qui résultent de toutes questions, actions, événements, faits ou circonstances liées aux opérations, activités ou affaires de Thallion qui ont été menées avant la date d'entrée en vigueur de la Convention d'achat d'actions. Aucune provision pour indemnité n'a été comptabilisée par la société au 30 septembre 2017, étant donné que la société ne s'attend pas à effectuer de paiement à cet effet.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

9. Vente d'une filiale (suite)

En vertu des modalités des ententes relatives à l'acquisition de Thallion en 2013, 5 % des produits reçus par BELLUS Santé provenant de la vente de Thallion, incluant la technologie de Shigamab^{MC} (Considération Shigamab^{MC}), était payable aux porteurs de droit à valeur conditionnelle (DVC). Par conséquent, un montant net de 95 \$ (0,00263 \$ par DVC), qui comprend la Considération Shigamab^{MC} de 115 \$ diminuée d'un montant de 20 \$ à titre de frais d'agent de DVC, a été versé le 7 avril 2017 aux porteurs de DVC. Les frais d'agent de DVC ont été déduits de la Considération Shigamab^{MC} conformément aux modalités des ententes conclues lorsque BELLUS Santé a fait l'acquisition de Thallion en 2013.

10. Passifs financiers – DVC

Le 15 août 2013, la société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Thallion pour un prix d'acquisition de 6 266 \$ en espèces et l'émission d'un DVC par action ordinaire.

Les DVC émis aux actionnaires de Thallion confèrent au porteur le droit de recevoir, notamment, i) sa quote-part de 100 % de toute contrepartie supplémentaire à recevoir en vertu d'une transaction de vente par Thallion en 2009 et ii) sa quote-part de 5 % des produits générés ou reçus par BELLUS Santé relativement à Shigamab^{MC}, plafonnés à 6 500 \$.

En référence au point i) ci-dessus, la société a annoncé le 17 février 2017 avoir reçu un montant de 573 \$ en règlement de la contrepartie supplémentaire du prix d'achat en vertu de la transaction de Thallion de 2009. Le montant a été versé en totalité aux porteurs de DVC le 10 mars 2017. Le droit éventuel et la contrepartie éventuelle sont de néant au 30 septembre 2017 (573 \$ présenté dans les charges payées d'avance et autres actifs et 573 \$ dans la portion courante des passifs financiers – DVC au 31 décembre 2016). Il n'y a pas eu de changement de la juste valeur du droit éventuel et de la contrepartie éventuelle pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017 (20 \$ et 137 \$ présentés à titre de produits financiers pour l'actif et de charges financières pour le passif à l'état consolidé intermédiaires résumés de la perte nette pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent).

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

10. Passifs financiers – DVC (suite)

En référence au point ii) ci-dessus, la société a annoncé le 16 mars 2017 avoir vendu toutes les actions émises et en circulation de Thallion, y compris tous les droits relatifs au médicament candidat Shigamab^{MC} (se reporter à la note 9). En vertu des modalités des ententes relatives à l'acquisition de Thallion en 2013, 5 % des produits reçus par BELLUS Santé provenant de la vente de Thallion, incluant la technologie de Shigamab^{MC}, était payable aux détenteurs DVC et a été versé le 7 avril 2017. La contrepartie éventuelle liée aux DVC sur les produits futurs de Shigamab^{MC} sur le paiement différé de 400 \$ (se reporter à la note 9) de 20 \$ est présentée dans la portion courante des passifs financiers – DVC au 30 septembre 2017 (104 \$ dans la portion non courante des passifs financiers – DVC au 31 décembre 2016). La variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée aux DVC sur les produits futurs de Shigamab^{MC} s'est élevée à néant et 31 \$ respectivement pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017, et a été présentée en réduction du gain sur la vente d'une filiale (néant pour les périodes correspondante de l'exercice précédent) (se reporter à la note 9).

11. Capitaux propres

a) Les actions émises et en circulation sont les suivantes :

	Nombre	Dollars
Solde au 31 décembre 2016	61 063 824	445 753 \$
Émises en contrepartie de départ pour l'acquisition d'une licence (note 11 b) i))	5 802 177	1 500
Solde au 30 septembre 2017	66 866 001	447 253 \$
	Nombre	Dollars
Solde au 31 décembre 2015	47 426 358	418 592 \$
Émises en règlement du Billet Modifié (note 11 b) ii))	7 286 828	8 744
Émises à l'exercice du Droit d'Échange (note 11 b) iii))	6 350 638	18 417
Solde au 30 septembre 2016	61 063 824	445 753 \$

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

11. Capitaux propres (suite)

b) Capital-actions

- i) Le 28 février 2017, BELLUS Santé a émis 5 802 177 nouvelles actions ordinaires comme paiement initial pour l'obtention d'une licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser le BLU-5937 (se reporter à la note 8).
- ii) Le 1^{er} janvier 2016, en règlement de billets convertibles auparavant modifiés parallèlement à l'entente de partenariat stratégique et de financement conclue avec Pharmascience en mai 2012 (le Billet Modifié), la société a émis 7 286 828 nouvelles actions ordinaires. Par conséquent, la valeur comptable du Billet Modifié de 8 744 \$ classée dans les autres capitaux propres à l'émission a été reclassée dans le capital-actions.
- iii) Le 2 juin 2016, BELLUS Santé a émis 6 350 638 nouvelles actions ordinaires à l'exercice du droit de Pharmascience de convertir en actions ordinaires sa participation de 10,4 % (Participation) dans Société en commandite BHI en actions ordinaires (Droit d'Échange). Pharmascience a acquis à l'origine la Participation dans le cadre du partenariat stratégique conclu avec BELLUS Santé en mai 2012.

Les actions ordinaires ont été émises à un prix de 2,90 \$ par action, pour une contrepartie totale de 18 417 \$. Par conséquent, un montant de 17 200 \$ a été enregistré au Déficit, représentant la différence entre la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur des actions émises. De plus, le solde des autres éléments du résultat global attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle jusqu'au 2 juin 2016 a été reclassifié aux Autres éléments du résultat global cumulé pour refléter la modification dans la participation.

c) Régime d'options sur actions

Les variations des options sur actions en cours émises en vertu du régime d'options sur actions de la société se résument comme suit :

	Nombre	Prix d'exercice Moyen Pondéré
Options en cours au 31 décembre 2016	4 788 000	0,53 \$
Attribuées ¹⁾	2 685 000	0,30
Éteintes	(290 000)	0,58
Expirées	(90 000)	0,50
Options en cours au 30 septembre 2017	7 093 000	0,44 \$

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

11. Capitaux propres (suite)

c) Régime d'options sur actions (suite)

	Nombre	Prix d'exercice Moyen Pondéré
Options en cours au 31 décembre 2015	4 685 000	0,51 \$
Attribuées ²⁾	103 000	1,12
Options en cours au 30 septembre 2016	4 788 000	0,53 \$

¹⁾ Options sur actions attribuées le 23 mai 2017, ayant un prix d'exercice de 0,30 \$, 2 400 000 options sur actions ont été attribuées aux principaux dirigeants et 285 000 options sur actions ont été attribuées aux autres employés.

²⁾ La totalité des options sur actions ont été attribuées à des principaux dirigeants.

Le tableau suivant présente un résumé des renseignements sur les options sur actions en cours et celles pouvant être exercées au 30 septembre 2017 :

Prix d'exercice par action	Options en cours		Options pouvant être exercées
	Nombre	Nb d'années moyen pondéré jusqu'à l'échéance	Nombre
0,30 \$	2 630 000	9,6	45 000
0,50 \$	4 300 000	4,9	4 300 000
1,05 \$	60 000	4,9	60 000
1,12 \$	103 000	8,4	20 600
	7 093 000	6,7	4 425 600

Rémunération à base d'actions

La société a enregistré une charge de rémunération à base d'actions relativement aux options sur actions attribués en vertu du régime d'options sur actions (excluant la rémunération des régimes d'UAD) de 96 \$ et 111 \$ à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017; de ce montant, 15 \$ et 20 \$ respectivement sont présentés à titre de frais de recherche et développement et 81 \$ et 91 \$ respectivement sont présentés à titre de frais généraux et administratifs (46 \$ et 181 \$ pour les périodes correspondante de l'exercice précédent, 4 \$ et 15 \$ respectivement présentés à titre de frais de recherche et développement et 42 \$ et 166 \$ respectivement présentés à titre de frais généraux et administratifs).

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

11. Capitaux propres (suite)

c) Régime d'options sur actions (suite)

Rémunération à base d'actions (suite)

La juste valeur de chacune des options sur actions attribuées est estimée en date de l'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. La volatilité prévue est estimée en prenant en compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions pour une période correspondant à la durée de vie prévue. Les hypothèses moyennes pondérées pour les options sur actions attribuées au cours des périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2017 et 2016 sont les suivantes :

	2017 ¹⁾	2016 ²⁾
Juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution	0,26 \$	0,85 \$
Prix moyen pondéré des actions	0,30 \$	1,12 \$
Prix d'exercice	0,30 \$	1,12 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,15 %	0,84 %
Volatilité prévue	107 %	87 %
Durée de vie prévue en années	7	7
Rendement prévu des actions	Néant	Néant

¹⁾ La totalité des options sur actions ont été attribuées le 23 mai 2017.

²⁾ La totalité des options sur actions ont été attribuées le 24 février 2016.

Le rendement des actions a été exclu du calcul étant donné que la politique actuelle de la société consiste à retenir la totalité des bénéfices pour financer ses activités et sa croissance future.

d) Régimes d'unités d'actions différées (UAD)

Le nombre d'unités en cours pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2017 et 2016 sont les suivantes :

	Neuf mois terminés les 30 septembre	
Nombre d'unités	2017	2016
Solde à la fin de la période	217 953	217 953
Solde du passif relatif aux UAD, inclus dans les créditeurs	78 \$	61 \$

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

11. Capitaux propres (suite)

d) Régimes d'unités d'actions différées (UAD) (suite)

Pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2017 et 2016, la société n'a pas attribué de UAD. Le (produit) charge net(te) de rémunération à base d'actions des régimes d'UAD enregistré à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017 s'est élevé(e) à (19) \$ et 15 \$ respectivement, présentés à titre de frais généraux et administratifs ((8) \$ et (166) \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, néant et (1) \$ respectivement présentés à titre de frais de recherche et développement et (8) \$ et (165) \$ respectivement présentés à titre de frais généraux et administratifs).

12. Produits

Les produits s'établissent comme suit :

a) Services de développement de produits

Les produits issus de l'entente de vente d'actif et de licence et de l'entente de service conclues avec Auven Therapeutics en 2010 pour KIACTA^{MC}, dont le développement pour le traitement de l'amylose AA a été achevé en 2016, se sont élevés à néant pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017 (344 \$ et 1 493 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent).

b) Produits en vertu d'ententes de licence

En octobre 2013, BELLUS Santé a conclu une entente afin d'accorder à FB Health, une société apparentée au moment de la transaction, une licence pour les droits de VIVIMIND^{MC} à l'échelle mondiale. BELLUS Santé a également conclu en octobre 2013 une entente de licence mondiale avec FB Health pour le BLU8499, un médicament candidat pour les maladies du système nerveux central incluant la maladie d'Alzheimer, et une famille d'analogues, de même que pour une plate-forme connexe de chémotypes et un ensemble de données cliniques. À son tour, FB Health a accordé tous ses droits à Alzheon inc. (Alzheon), une société apparentée au moment de la transaction, dans le cadre d'une licence mondiale exclusive, excluant l'Italie.

La société a constaté des produits de 9 \$ et 26 \$ en vertu de ces ententes de licence pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017 respectivement, pour des remboursements de coûts (14 \$ et 41 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent). Au 30 septembre 2017, le montant à recevoir relativement à ces ententes s'élève à 51 \$ et est présenté dans les débiteurs courants à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière (506 \$ au 31 décembre 2016).

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

12. Produits (suite)

c) Entente de service

Le 16 mars 2017, BELLUS Santé a conclu une entente de service d'un an avec Taro, en vertu de laquelle BELLUS Santé fournira de l'assistance pour le développement préclinique de Shigamab^{MC} et recevra des honoraires de 130 \$ au cours de cette période.

La société a constaté des produits de 84 \$ et 117 \$ en vertu de cette entente pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017 respectivement (néant pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent). Au 30 septembre 2017, le montant à recevoir relativement à cette entente s'élève à 52 \$ et est présenté dans les débiteurs courants à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière.

13. (Charges) produits financier(ère)s net(te)s

Les produits financiers et les charges financières pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 30 septembre 2017 et 2016 s'établissent comme suit :

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Intérêts créditeurs	18 \$	23 \$	52 \$	77 \$
Variation de la juste valeur du droit éventuel	—	20	—	137
Gain de change	—	4	—	—
Produits financiers	18	47	52	214
Intérêts débiteurs et charges bancaires	(1)	(3)	(10)	(8)
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer	—	(20)	—	(137)
Perte de change	(25)	—	(39)	(184)
Charges financières	(26)	(23)	(49)	(329)
(Charges) produits financier(ère)s net(te)s	(8) \$	24 \$	3 \$	(115) \$

14. Perte par action

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base	66 866 001	61 063 824	65 612 051	57 494 487
Perte de base et diluée par action	(0,03) \$	(0,01) \$	— \$	(0,03) \$

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

14. Perte par action (suite)

Le calcul de la perte diluée par action pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 30 septembre 2017 et 2016 exclut l'incidence du régime d'options d'achat d'actions car il aurait un effet anti-dilutif. Toutes les options sur actions attribuées sous le régime d'options d'achat d'actions pourraient potentiellement avoir un effet dilutif dans le futur.

15. Opérations entre apparentés

- a) Il n'y a pas d'apparenté qui exerce à lui seul le contrôle ultime de la société.
- b) Le D^r Francesco Bellini, président du conseil d'administration, fournit des services-conseils à la société sur une base continue en vertu d'une convention de services de consultation entre la société et Picchio International, propriété exclusive du D^r Francesco Bellini et de sa conjointe. La convention est d'une durée d'un an, et sera renouvelée pour des périodes successives d'un an. La société a enregistré des honoraires et des charges totalisant 96 \$ et 286 \$ pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 30 septembre 2017 et 2016.

En octobre 2013, BELLUS Santé a conclu des ententes de licence relativement à VIVIMIND^{MC} et BLU8499 avec FB Health et Alzheon, des sociétés apparentées au moment de ces transactions (se reporter aux notes 7 et 12 b)). FB Health était liée à la société jusqu'au 30 juin 2017 car elle était contrôlée par le D^r Francesco Bellini, président du conseil d'administration de BELLUS Santé. La société a constaté des produits relativement à cet apparenté de néant et 17 \$ respectivement pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017 (14 \$ et 41 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent).

Le 30 juin 2017, la société a vendu son placement de 5,72% dans FB Health (se reporter à la note 7).

- c) Le Billet Modifié émis à un actionnaire de la société ayant une influence notable en mai 2012 a été réglé par l'émission de 7 286 828 nouvelles actions ordinaires le 1^{er} janvier 2016 (se reporter à la note 11 b) ii)).

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

15. Opérations entre apparentés (suite)

d) Principaux dirigeants

Le chef de la direction, les vice-présidents et les administrateurs de BELLUS Santé sont considérés comme étant les principaux dirigeants de la société.

La rémunération totale des principaux dirigeants de la société pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 30 septembre 2017 et 2016 s'établit comme suit :

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Avantages à court terme	442 \$	383 \$	1 200 \$	1 148 \$
(Produit) charge relative aux régimes d'UAD	(19)	(8)	15	(166)
Charge relative au régime d'options sur actions	88	44	107	174
	511 \$	419 \$	1,322 \$	1,156 \$

16. Instruments financiers

Information sur la valeur comptable et la juste valeur

La juste valeur est estimée à un moment précis, et ce, au moyen de l'information disponible au sujet de l'instrument financier en cause. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent, dans bien des cas, être établies avec précision. Une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux accorde la priorité aux données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur. Le Niveau 3 est défini comme étant les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

Au 30 septembre 2017, les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière sont la contrepartie éventuelle qui découle de la vente du placement dans FB Health disponible à la vente (se reporter à la note 7) et la contrepartie éventuelle liée aux DVC sur les produits futurs de Shigamab^{MC}; ces instruments financiers ont été évalués en utilisant des données de Niveau 3.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

16. Instruments financiers (suite)

Information sur la valeur comptable et la juste valeur (suite)

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017, le rapprochement des soldes de début et de fin des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base régulière en utilisant des données significatives non-fondées sur des données observables (Niveau 3) s'établit comme suit :

	Placement dans FB Health	Droit éventuel à recevoir	Contrepartie éventuelle à recevoir	Contrepartie éventuelle à payer
Solde au 31 décembre 2016	639	\$ 573	\$ —	\$ (677)
Variation de la juste valeur (présentée en réduction du gain sur la vente d'une filiale) ¹⁾	—	—	—	(31)
Paiement reçu d'un tiers partie	—	(573)	—	—
Distribution aux porteurs de DVC	—	—	—	688
Variation de la juste valeur ²⁾	1 514	—	—	—
Vente d'actions de l'actif financier disponible à la vente ²⁾	(2 153)	—	—	—
Contrepartie éventuelle ²⁾	—	—	384	—
Solde au 30 septembre 2017	—	\$ —	\$ 384	\$ (20)

¹⁾ Le montant de variation de la juste valeur est présenté en diminution du gain sur la vente d'une filiale (se reporter à la note 9).

²⁾ Le montant de la variation de la juste valeur est présenté en diminution du gain réalisé sur la vente du placement dans FB Health (se reporter à la note 7).

Pour ses actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au 30 septembre 2017, la société a établi que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme et de ses débiteurs non-courants se rapproche de leur juste valeur en raison de la période relativement brève qu'il reste à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments.

17. Informations sectorielles

Secteur d'activités

La société exerce ses activités dans un seul secteur, soit celui du développement de médicaments pour des solutions de santé. Au 30 septembre 2017, la totalité des activités de la société étaient menées au Canada.

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

Certains énoncés qui figurent dans le présent document, à l'exception des énoncés de faits qui sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés, formulés d'après les attentes actuelles de la direction, comportent par le fait même de nombreux risques, incertitudes et hypothèses considérables, connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de BELLUS Santé inc. Ces facteurs de risque comprennent, notamment: la capacité d'élargir et de développer son portefeuille de projets, la capacité d'obtenir du financement, l'effet de la conjoncture économique en général, la conjoncture dans l'industrie pharmaceutique, les changements réglementaires dans les territoires où BELLUS Santé inc. fait des affaires, la volatilité du marché boursier, les fluctuations de coûts, les changements dans l'environnement concurrentiel découlant des fusions, l'atteinte du taux d'épuisement des fonds prévu, les paiements potentiels/résultats liés aux ententes d'indemnité et aux droits à une valeur conditionnelle, l'atteinte des jalons prévus pour les essais précliniques et cliniques, et le fait que les résultats réels puissent différer à la suite de la vérification définitive et du contrôle de la qualité des données et des analyses. De plus, la durée de du processus de développement des médicaments candidats de BELLUS Santé inc., la taille de leur marché et leur valeur commerciale, de même que le partage des produits entre BELLUS Santé inc. et ses partenaires potentiels provenant des revenus futurs potentiels dépendent d'un certain nombre de facteurs. Par conséquent, les résultats et événements réels futurs peuvent différer sensiblement des résultats et événements anticipés exprimés dans les énoncés prospectifs. Même si BELLUS Santé inc. est d'avis que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne peut garantir qu'elles se concrétiseront. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs inclus dans le présent document. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date où ils sont faits, et BELLUS Santé inc. n'a pas l'obligation et décline toute intention de mettre à jour publiquement ou de revoir ces énoncés à la suite de quelque nouvelle information, événement futur, circonstance ou autre motif que ce soit, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la législation ou de la réglementation applicable. Veuillez consulter les documents publics déposés par BELLUS Santé inc. auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris la notice annuelle, pour connaître d'autres facteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence sur BELLUS Santé inc. et ses affaires.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

BELLUS Santé est une société biopharmaceutique de développement de nouveaux médicaments ciblant des maladies pour lesquelles il existe d'importants besoins médicaux non comblés. Son portefeuille de projets comprend le BLU-5937, le médicament candidat phare de la société pour le traitement de la toux chronique, ainsi que plusieurs programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique. Le BLU-5937, un antagoniste sélectif du P2X3, a le potentiel d'être le meilleur médicament de sa catégorie pour les patients qui souffrent de toux chronique et qui ne répondent pas aux traitements actuels. Les actions de la société se transigent à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole BLU.

BELLUS SANTÉ INC.
275, Boulevard Armand-Frappier
Laval (Québec) Canada H7V 4A7

T 450 680 4500
F 450 680 4501
webinfo@bellushealth.com

bellushealth.com